

# L'Etat et vous...

LETTRE D'INFORMATION  
DE LA PREFECTURE  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 16 - Octobre 2006

[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)



## Edito...



... de Yves Fauqueur,  
Préfet  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

C'est avec grand plaisir que je communique pour la première fois par écrit avec les habitants de l'archipel grâce à ce seizième numéro de "L'Etat et vous". Dans ce numéro il sera essentiellement question d'avenir.

L'avenir de Saint-Pierre et Miquelon c'est, en premier lieu, sa jeunesse, et c'est à elle qu'est consacrée la majeure partie de ce numéro de la lettre de la préfecture, "L'Etat et vous".

A la fin de l'année 2004, les acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse, issus du secteur institutionnel et du monde associatif, avaient constaté des situations de mal-être et des comportements induits par la consommation de produits stupéfiants ou d'alcool. Face à ce constat, la décision fut prise, dans le cadre du Conseil de Prévention de la Délinquance, de faire procéder à une étude approfondie pour caractériser ces situations et établir un diagnostic, à partir duquel pourrait être définie une politique globale de la jeunesse dans l'archipel. Cette mission a été confiée à deux spécialistes d'organismes spécialisés dans les domaines de l'éducation, coordonnée par la préfecture et la direction territoriale de la jeunesse et des sports.

Le rapport, issu des réponses à un questionnaire diffusé à l'ensemble de la population jeune de 12 à 25 ans, d'entretiens avec les professionnels, de travaux de groupes et de données chiffrées disponibles sur l'archipel, a été validé par son comité de pilotage. Il s'intitule "Etre jeune à Saint-Pierre et Miquelon". La lettre en présente une synthèse. Il s'agit d'un constat assorti de propositions qui devront être affinées pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pour la jeunesse.

On peut d'ores et déjà en extraire les trois idées majeures qui s'articuleront pour constituer ce plan:

- valoriser les réussites, tout en accompagnant ceux qui connaissent des difficultés, pour créer une image positive,
- poser le principe du respect de la règle et se donner les moyens pour qu'elle soit appliquée à l'école, dans la famille, dans le milieu professionnel, par tous, tous les jours,
- mobiliser tous les acteurs de l'éducation des jeunes et les associer pour résoudre les problèmes complexes avec une efficacité maximum.

Une dynamique s'est créée. Il s'agit maintenant de l'entretenir et de l'amplifier afin qu'elle se transforme en actions concrètes, dont les résultats devront bénéficier bien sûr à la jeunesse qui en est la cible, mais aussi au développement général de la collectivité, et ouvrir la voie vers un meilleur avenir à Saint-Pierre et Miquelon.

## SOMMAIRE

### ● DOSSIER :

*Etre jeune à Saint-Pierre-et-Miquelon.*



### ● ZOOM sur

la sécurité sanitaire des aliments à Saint-Pierre-et-Miquelon

### ● VIE PRATIQUE

### ● EN BREF

### ● VIE ADMINISTRATIVE



## POUR UNE POLITIQUE DE JEUNESSE SUR L'ARCHIPEL

*La construction d'une politique de jeunesse s'inscrit dans une double logique. Tout d'abord elle participe à une politique plus globale de territoire. Une politique de jeunesse est une politique éducative, elle concerne donc l'Ecole, mais pas uniquement, elle doit mobiliser tous ceux qui contribuent à construire les femmes et les hommes, les citoyens, les acteurs, les décideurs, les bâtisseurs de l'archipel de demain. Si des questions nécessitent une approche particulière (l'éducation, les loisirs, l'avenir professionnel,...), leurs réponses relèvent des perspectives générales que se donnent l'ensemble du territoire dans la construction de son avenir.*

*Ensuite, elle doit reconnaître les jeunes eux-mêmes comme des acteurs de cette élaboration pour qu'ils se sentent concernés, impliqués et responsabilisés. Les jeunes sont une ressource avant d'être un problème. Il s'agit donc de les accompagner dans une construction du quotidien, dans la durée et la cohérence et non d'agir de manière ponctuelle ou événementielle.*

### Quelques éléments généraux pour une politique de jeunesse

#### Des constats

##### Il n'y a pas de jeunesse mais des jeunes

Si des caractéristiques communes peuvent servir de points de repère au long de cette période de passage entre l'enfance et l'âge adulte, de construction d'êtres sociaux autonomes, il n'en reste pas moins qu'il existe divers parcours de jeunes, différents les uns des autres, parfois même en opposition les uns avec les autres. Il s'agit donc à la fois de comprendre les traits communs sans forcer à les généraliser.

##### Les jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon sont avant tout des jeunes

À l'inverse, il faut se méfier d'ériger comme règle de lecture les particularismes de l'archipel. Ils existent et participent donc à la construction identitaire des habitants de l'archipel. Pour autant, les jeunes n'y sont pas entièrement coupés du reste du monde. Ils vivent donc dans les mêmes besoins, les mêmes attentes, les mêmes rêves, les mêmes angoisses, même si leurs expressions peuvent en être parfois différentes, ce qui est le cas sur de nombreux territoires.

##### Les jeunes se construisent dans leur rapport à la société et donc aux adultes qui les entourent

La jeunesse est une phase de construction. Elle se réalise en regard, en contact, en réaction par rapport au monde (essentiellement celui des adultes, de l'autorité, des institutions, ...) qui les entoure. Comprendre les jeunes, vouloir agir pour et avec eux, ne peut donc se concevoir sans prendre en compte plus globalement le fonctionnement de la société, de l'image qu'elle renvoie, des perceptions qu'elle inspire, des réactions qu'elle suscite. Il s'agit donc d'inscrire la réflexion sur les jeunes dans un cadre global plus large.

##### Les jeunes se situent entre leur quotidien et leur projection dans l'avenir

Deux dimensions essentielles caractérisent les préoccupations des jeunes : l'aujourd'hui et le demain, ou pour le dire autrement, leur quotidien et leur avenir. Les deux intéressent les adultes, puisqu'elles se rapportent à leur propre responsabilité (de parents, de décideurs, d'acteurs, d'éducateurs, de citoyens,...) de faire des choix de manière durable et structurante.

Ainsi, des entretiens, des données statistiques, des réponses aux questionnaires, plusieurs traits des jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été mis en évidence, qui ne les marginalisent pas des autres jeunes mais les caractérisent plus spécifiquement :

- Un grand attachement des jeunes à l'archipel. Aussi pour beaucoup, le fait d'envisager leur avenir en dehors du territoire apparaît comme une nécessité mais aussi comme une rupture.
- Une jeunesse plutôt calme, relativement peu délinquante ou violente, riche en ressources, qui ne voit pas toujours bien comment valoriser ses

potentialités au service de l'archipel.

- Une envie de bénéficier de tout ce que la société peut offrir aux jeunes (et dont ils imaginent que les jeunes d'ailleurs profitent) d'où une demande de loisirs, de services, d'activités, très grande qui ne rend pas forcément compte de la richesse de l'existant.
- Une surprotection de la part des adultes sous le regard desquels les jeunes sont en permanence, leur laissant certes beaucoup de liberté mais ne favorisant pas forcément la construction de leur autonomie.
- Un besoin de plus en plus jeune de s'affronter aux adultes, alors que souvent ceux-ci refusent de poser des interdits, de dire « non », d'assumer leur autorité.
- Une certaine tolérance vis-à-vis du tabac, de l'alcool voire de la drogue, ce qui entraîne des consommations (déclarées) plus précoces et plus importantes qu'ailleurs en métropole.
- Un certain pessimisme dans l'avenir, une absence et un faible développement de l'écoute et du dialogue accompagnent un sentiment important de malaise, de mal être, allant jusqu'à la tentative de suicide.



### Des problématiques essentielles

Il y aurait certainement de nombreux domaines qui auraient pu être explorés, sept ont été retenus :

#### **- Construire aujourd'hui des perspectives pour demain :**

La construction des pistes d'avenir ne dépend pas particulièrement des jeunes. Elle nécessite une mobilisation collective. Elle s'inscrit dans une réflexion culturelle : être capable de dire ses racines. Elle demande ensuite des perspectives partagées. Elle repose enfin sur des anticipations, des choix aujourd'hui inscrits dans l'action pour un projet à moyen voire long terme.

#### **- Valoriser les parcours de réussite :**

Les jeunes ont besoin de pouvoir s'identifier à des modèles, à des exemples, de posséder des pistes qu'ils peuvent suivre, de se dire « si lui ou elle l'a fait, moi aussi je le peux ». Cette dimension est indispensable à leur construction individuelle et collective... Des parcours de vie positifs, auxquels leur propre vie peut ressembler, les aideraient donc à envisager leurs propres parcours...

#### **- Faire le choix de la compétence et de la qualification :**

La diversité et la multiplication des métiers n'étant pas forcément possibles, il est indispensable que les professionnels en place soient fortement compétents dans leur spécialité mais également dans l'environnement proche de celle-ci. Une certaine polyvalence est donc sans doute à renforcer. Or la polyvalence nécessite encore plus de compétence... L'archipel devrait davantage promouvoir les diplômes et les qualifications de haut niveau dans tous les domaines. Ne pas se contenter d'un CAP lorsqu'un Bac pro est possible, ne pas réaliser des embauches en cours de formation, promouvoir le développement d'un encadrement local.

#### **- Articuler les énergies et décloisonner le travail des différents « acteurs » :**

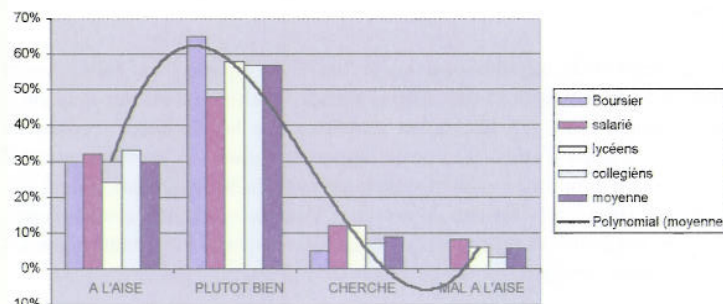
Les professionnels se croisent régulièrement, mais échangent peu, construisent encore moins de projets en commun... Il y a donc sûrement une impulsion à donner pour cette « culture » du travail en réseau et en partenariat.

## Rapport à la société

Rapport à la société	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne
A L'AISE	30 %	32 %	24 %	33 %	30 %
PLUTOT BIEN	65 %	48 %	58 %	57 %	57 %
CHERCHE	5 %	12 %	12 %	7 %	9 %
MAL A L'AISE	0 %	8 %	6 %	3 %	6 %

De manière homogène pour tous les groupes les jeunes se sentent tous plutôt bien dans la société.

## Rapport à la société



### - Construire des espaces et des lieux d'accueil polyvalents :

L'idée serait de réunir une diversité de compétences dans des lieux polyvalents... Ces lieux devraient prévoir la présence d'un personnel compétent pour « jouer » ce rôle essentiel de première interface ou de médiation avec le public jeune sur une palette de questions les concernant.



### - Poser et tenir la règle :

Pour que les jeunes - qui sont dans une recherche naturelle des limites et des possibilités de les transgresser - puissent se construire dans une réelle connaissance de ce qui est interdit et de ce qui est autorisé, il est indispensable que la loi soit respectée par tous, c'est-à-dire que les autorités compétentes la fassent respecter. Il est fondamental de vouloir, à travers l'éducation, que chacun s'approprie la compréhension de la loi, admette la nécessité de son application, la perçoive comme protectrice et non oppressive, constructive de la société et non destructrice de l'individu.

### - Mobiliser tous les acteurs, notamment les parents :

Ces derniers sont souvent trop seuls devant des questions de plus en plus complexes à solutionner dans la relation à leurs enfants (leur orientation et formation professionnelle, la gestion de leurs loisirs et des temps passés devant des écrans, leur santé et les attitudes correspondantes à privilégier, etc.). Il y a donc à inventer des situations multiples d'accompagnement de la fonction parentale et ceci dès le début de cette parentalité... Voir à considérer que l'éducation à la responsabilité des jeunes d'aujourd'hui, participe à la formation des parents de demain.

## Accompagner les jeunes à avoir leur place aujourd'hui et demain

Parce qu'ils sont des jeunes comme les autres, les jeunes de Saint-Pierre et Miquelon aspirent à deux choses :

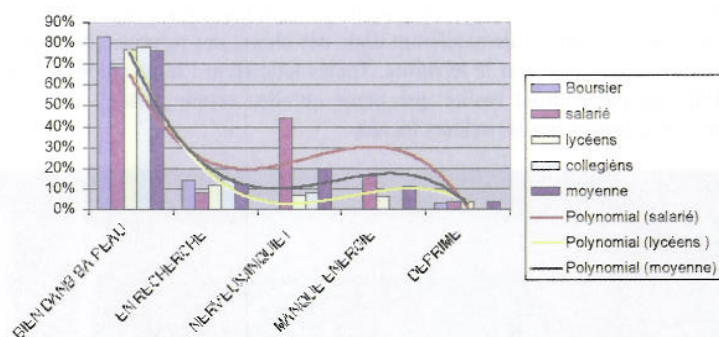
- Avoir sa place dans l'archipel aujourd'hui.
- Avoir une place dans la société de demain.

Les deux aspirations sont légitimes. Elles sont celles de chaque génération successive. Pour autant, elles sont rendues plus difficiles aujourd'hui, dans un contexte où les adultes eux-mêmes sont en difficultés de repères et où personne ne semble pouvoir envisager positivement et sereinement l'avenir.

La première aspiration apparaît souvent riche en ambiguïtés, en paradoxes, parfois même en contradictions. Elle se construit dans une dimension éducative dans laquelle se mêlent à la fois l'imitation et l'opposition avec les adultes, la recherche d'une identité propre et l'appropriation des modes et des codes identitaires du groupe de pairs, le besoin d'accompagnement et la revendication d'autonomie, l'affichage d'une forte assurance et la réalité d'une réelle fragilité.

Pour les jeunes de l'archipel, l'offre en activités et en infrastructures est importante, la protection et le soutien des adultes sont forts. La notion de paradis des enfants et des jeunes a non seulement été perçue mais entretenue par les adultes. Tout semble avoir été fait pour les jeunes, peu a été fait avec eux, trop peu est laissé à leur initiative. Certes ils ne revendiquent pas forcément ce besoin de faire, de créer, d'être libres et autonomes et apparaissent davantage comme consommateurs. Pour autant, ils l'expriment en se réfugiant dans les rares espaces où ils peuvent se construire une place : essentiellement le sport, le Point Jeunes, la fête, le blog, parfois l'alcool ou la drogue.

## Rapport à soi



De cette difficulté à être en situation de proposer, de construire donc d'être responsabilisé, naissent différentes attitudes qui vont du cocooning à la violence, de l'effet « Tanguy » à l'agressivité.





Ce sentiment de ne pas avoir sa place d'acteur du monde d'aujourd'hui est renforcé par l'impossibilité de se projeter dans l'avenir, ce qui correspond à la seconde aspiration de tout jeune. Là encore, ce n'est pas une spécificité saint-pierraise ou miquelonnaise, pour autant, les spécificités de l'archipel jouent un rôle important dans cette approche et doivent être prises en compte. Une nouvelle période économique et sociale s'ouvre sur le territoire, la troisième en moins de vingt ans : après les fastes de la pêche, puis le moratoire, vient aujourd'hui le temps d'une redynamisation ni évidente à concevoir, ni facile à mettre en œuvre.



Le travail réalisé à travers ce diagnostic participatif, permet de mettre davantage de mots et de réalité sur des choses qui étaient déjà perçues et ressenties par les professionnels locaux. La plupart des propositions faites dans ce rapport émanent des entretiens avec les acteurs du territoire. Beaucoup s'appuient sur des ressources existantes qu'il s'agit d'optimiser ou de mieux mettre en synergie, en réseau, en partenariat. Quelques-unes nécessitent des moyens nouveaux et demanderont donc des choix, des priorités, des volontés, des ambitions pour le territoire. Toutes requièrent l'implication de tous. Elles ne deviendront réalité que parce qu'elles seront portées, mises en œuvre, adaptées par les acteurs locaux.



Les jeunes ont affiché la nécessité de prendre en compte réellement ce qu'ils exprimaient et l'intérêt qu'on leur portait. Les réponses apportées ne doivent pas les décevoir. Elles émanent certes d'un regard extérieur mais nourri d'une écoute et d'une lecture attentives : 120 personnes rencontrées en entretien, plus de 130 présentes en réunions publiques, 738 questionnaires renseignés, un ensemble de données qualitatives et quantitatives regroupées. Elles peuvent permettre la mobilisation de tout le territoire autour de sa jeunesse : déjà des groupes se sont mis au travail, des pistes sont explorées, des actions mises en œuvre.

## Synthèse des réponses qualitatives aux questionnaires

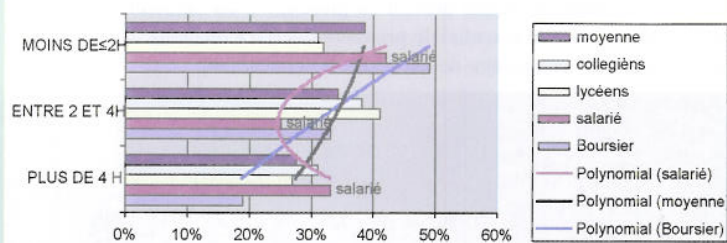
### Quelques points maintes fois abordés par les jeunes :

Concernant la réalisation de cette enquête à Miquelon, peuvent être mis en avant, les demandes d'activités autour de l'eau (en piscine) et d'une mobilité plus accessible. Effectivement, pour des ados de Miquelon la perception et la réalité d'une double insularité sont fortes. L'enjeu est important et l'une des pistes pourrait être le « pass-jeunes » pour tous les déplacements inter-îles. Une solution qui permettrait aux jeunes miquelonnais d'avoir plus facilement accès à l'ensemble des établissements existants sur Saint-Pierre (ex : piscine). Cela pose sans doute le besoin d'avoir une structure légère d'hébergement collectif, polyvalente, à Saint-Pierre utilisable pendant les vacances scolaires.

La question de la **mobilité** et donc de l'envie de « partir » est forte... aussi chez les ados de Saint-Pierre. Elle se traduit aussi bien dans des demandes concernant l'école (cf. les sorties scolaires) que les vacances (centres de vacances, camps d'ados, etc.) ou le rapport aux études... Peut-être serait-il nécessaire d'avoir une vision globale et personnalisée de qui part, quand, où, avec qui, dans quel contexte de projets ? Pour accompagner ces demandes derrière lesquelles se profilent sans doute une disparité importante selon les ados et leurs familles.

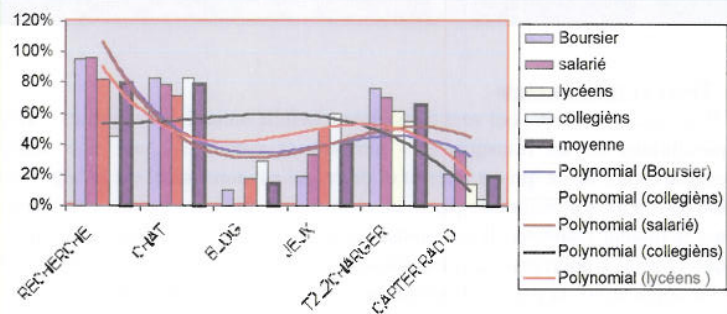
### Extraits des réponses aux questionnaires

#### Temps de surf sur Internet par jour



Ce sont les salariés qui passent le plus de temps sur Internet, et les boursiers qui y passent le moins de temps. Le tableau indique des utilisations très différentes d'Internet selon les catégories de jeunes : boursiers et salariés l'utilisent principalement pour télécharger et mener des recherches. A l'inverse, les lycéens l'utilisent pour les jeux, le chat et les blogs, qui constituent de nouvelles manières de communiquer, que les collégiens semblent bien connaître et maîtriser, à contrario des salariés par exemple. Les polynomiales du diagramme indiquent les tendances fortes de ces utilisations.

#### L'utilisation d'Internet



La nécessité d'une réflexion sur les coûts de transport pour arriver à une « politique » en direction de la jeunesse doit être menée (coût spécifique, forfait jeune). Il serait également intéressant que le territoire réfléchisse à la mise en place d'un transport en commun, permettant aux jeunes une plus grande autonomie de mouvements.

Malgré l'offre de loisirs importante sur l'Archipel, si on prête attention à ce que disent les ados et les jeunes spontanément, et en prenant un peu de recul on peut souligner les points suivants :



- La non ouverture de la piscine l'été semble poser problème, plus globalement, un travail devrait être mené sur les ouvertures des différents lieux pour les jeunes, en les mettant en vis-à-vis du rythme de vie des ados (journalier, hebdomadaire et à l'année... cf. une certaine saisonnalité avec le paradoxe de voir des structures fermées lorsque les jeunes sont en vacances).

- Il apparaît un manque (une absence) de propositions en direction des jeunes plus âgés (17-25 ans) : pas de salle de cinéma, voire de lieu type bowling, billards...

- Il existe une demande de sports ou activités mécaniques ou de glisse (skate, moto-cross, roller, kart, etc.) très présentes dans la « culture jeune ». Cela renvoie au renouvellement et à la compétence d'animateurs dans ce domaine d'activité où les jeunes peuvent être mis en situation d'être acteurs, constructeurs de leurs activités, et non pas simples consommateurs. A partir de ces exemples, nous pouvons faire ressortir l'intérêt de mobiliser les jeunes eux-mêmes pour concevoir, construire et gérer un skatepark.

- Le cinéma est une demande qui revient également chez toutes les catégories de jeunes, il serait primordial que le conseil de gestion de cette activité associe les jeunes à la programmation.

- Le Point-Jeunes on aime, ou l'on n'aime pas. On y vient ou l'on n'y vient pas. Il correspond cependant, à un besoin évident. Il faut conforter et renforcer son action et parallèlement disposer de d'autres lieux d'accueil et de rencontres pour les jeunes (au moins un second) et de les intégrer dans un projet global et cohérent géré par une même structure.

Les réponses sont complexes mais la lecture des préoccupations des jeunes dans les questionnaires, appellent à ne pas les laisser seuls face à des interrogations majeures, et posent la nécessité de politiques publiques couplées au développement économique de l'Archipel. La question de l'emploi temporaire et saisonnier pour des jeunes notamment étudiants est souvent posée.



L'enjeu d'associer les ados et les jeunes et de les mettre en situation de coresponsabilité, apparaît transversal à toutes ces demandes ou propositions. En effet, les réponses tant par leur tonalité que leur contenu, montrent plutôt l'envie des jeunes d'être associés, de se mobiliser, et d'être considérés comme des acteurs à part entière de l'avenir du territoire. Ceci d'autant plus que leurs remarques sont souvent critiques et sévères, pessimistes ou résignées.



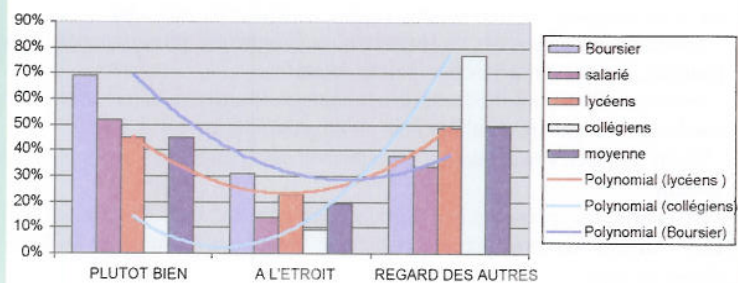
### A propos du lycée et de la vie scolaire

Il apparaît un foisonnement d'expressions très diverses, parfois contradictoires, mais qui existent et renforcent, selon nous, l'importance de réfléchir à la mise en place au lycée, d'une maison des lycéens, d'un foyer, qui « fixerait cette vie scolaire » par ailleurs regrettée comme absente, qui serait un lieu de confrontation des points de vue et d'explicitation du projet de l'établissement. Ce serait un lieu de traitement de toutes ces demandes que l'on trouve exprimées dans le questionnaire, pas forcément pour y répondre mais pour échanger et être associé à la décision.

**Pour les départs aux études en métropole**, trois éléments apparaissent majoritairement dans les témoignages des jeunes boursiers : une lourdeur administrative et financière à laquelle ils ne sont pas suffisamment préparés, un éloignement tant géographique et psychologique qu'il faut assumer, l'absence de liens avec ceux qui sont passés par là les années précédentes. Les réponses attendues sont le renforcement de la préparation en amont, l'augmentation du montant des bourses et la mise en place d'un système de « tutorat ».

**Par rapport aux études et à l'emploi**, c'est le lien « filière de formation, qualification et employabilité » qui est posé, et qui semble devoir être renforcé tant au niveau de l'information, de la visibilité que de l'accompagnement en amont (orientation) et en aval (aide à l'emploi, formation continue).

### Perception de l'archipel



Les courbes de tendance indiquent ici la différence entre la perception des catégories de jeunes : les deux modalités principales sont de se sentir plutôt bien ou sous le regard des autres, mais ce sont les boursiers, plus que les autres catégories qui s'y sentent le mieux, tandis que les collégiens et les lycéens se sentent plus sous le regard des autres.

### L'équipement des jeunes

EQUIPEMENT	boursiers	salariés	lycéens	collégiens	moyenne	médiane
TEL PORTABLE	92 %	76 %	69 %	22 %	65 %	73 %
TELEVISION	92 %	92 %	59 %	49 %	73 %	76 %
TELEVISION + DVD	38 %	60 %	23 %	19 %	35 %	31 %
ORDINATEUR PERSO	88 %	62 %	25 %	27 %	51 %	45 %
ACCES ORDI. FAMIL.	45 %	66 %	61 %	73 %	61 %	64 %
MOY DE TRANS	16 %	72 %	33 %	10 %	33 %	64 %

## Un rapport participatif qui a conduit à un ensemble de propositions

Ce rapport rend compte et met en perspective ce que les jeunes, les parents, les institutions, les professionnels de jeunesse révèlent de la situation actuelle et de son évolution. Il analyse les données, les atouts et les manques, afin de mettre en évidence les leviers permettant d'agir. Il propose des pistes dont pourront se servir les acteurs du territoire afin de les transformer en actions concrètes et réalisables et dans une optimisation de l'existant.



Propositions d'acteurs du territoire s'inscrivant dans une optimisation de l'existant.

- Favoriser les partenariats entre les différentes structures et administrations concernées par l'enfance et la jeunesse.
- Introduire une dimension d'écoute et d'accueil polyvalent des jeunes, dans les lieux existants qui doivent être renforcés dans leurs missions.
- Améliorer les dispositifs de formation qualifiante des professionnels de la jeunesse, sur des domaines particuliers identifiés.
- Renforcer les actions d'éducation à la santé et de prévention par rapport aux conduites à risque (particulièrement en direction des parents).
- Mettre en place une animation de la maison des lycéens ou d'espaces de vie scolaire.
- Diversifier les approches pédagogiques, les parcours individualisés et aménagés, notamment pour prendre en compte les enfants en situation de décrochage scolaire.
- Renforcer la formation des enseignants à des pratiques pédagogiques différenciées et au travail en équipe.
- Remettre à plat les activités existantes dans le domaine des loisirs et répondre aux nouvelles demandes en les construisant avec les jeunes.
- Mettre en place une éducation à la citoyenneté en acte (espaces de parole, valorisation des délégués d'élèves, conseil de jeunes, etc.).
- Optimiser les infrastructures principales (la patinoire, le centre culturel et sportif, le musée, le Point Jeunes et la Maison des loisirs...) dans leurs réponses aux attentes actuelles des jeunes (accompagnement de projet, souplesse, activités innovantes, école pluri sportive, couplage d'activités culturelles, sportives et environnementales, point d'écoute, etc.).

D'autres s'appuient sur un travail ou une réflexion souvent isolés ou ponctuels.

- Articulation des politiques de formation, de qualification et d'employabilité sur le territoire et mise en place d'un plan territorial des formations et de l'emploi.
- Extension de dispositifs d'aide à la parentalité.
- Meilleure articulation des dispositifs et des structures d'accompagnement dans les domaines de la santé et du social.
- Renforcement de l'accompagnement et des structures d'accueil pour les personnes en difficulté.

- Ouverture de l'école à d'autres acteurs (associations, professionnels, artistes, etc.) pour améliorer la réussite scolaire de tous les enfants.
- Remise en route d'une structure assurant les missions d'un planning familial.

D'autres, enfin, sont nouvelles. Elles appelleront un engagement budgétaire et un investissement pluriannuel.

- Valoriser les parcours de réussite individuels et collectifs des habitants de l'archipel et les médiatiser.
- Créer un comité territorial de la jeunesse, pour rassembler annuellement les acteurs et les données concernant les jeunes.
- Mettre en place un projet d'accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire pour les enfants en difficulté.
- Créer un autre espace « jeunes », tout en renforçant celui existant (Point-Jeunes) et en articulant les deux lieux dans le cadre d'un même projet.
- Mise en place d'une véritable offre de formation continue des acteurs de jeunesse.

- Construire des émissions de jeunes ou par les jeunes sur les médias locaux.
- Utiliser Internet pour mettre en place des forums d'échanges (tutorat étudiants boursiers, vie scolaire, parcours de réussite, etc.).
- Mettre en place un programme d'éducation aux médias en direction à la fois des enfants, des jeunes et des familles.
- Créer un cinéma au sein d'un espace culturel polyvalent et fonctionnant comme un lieu de vie pour les jeunes.
- Développer pour les jeunes de Miquelon, une offre d'hébergement sous forme d'internat collectif, à côté de celle proposée dans les familles dont il faut par ailleurs améliorer la qualité.
- Redéfinir le rôle des acteurs publics (Conseil général et Etat) dans le secteur social.
- Mettre en place une politique éducative territoriale en redynamisant un travail en partenariat.
- Construire avec les jeunes (les plus de 15 ans) le « temps de l'été » (stages, jobs, loisirs, autres formes de vacances).
- Systématiser les Travaux d'Intérêt Général dans le cadre d'une politique de sanction privilégiant la réparation.
- Mettre en place des démarches associant les jeunes à l'organisation, la gestion, la prise de décision, l'animation, dans tous les domaines.
- Créer un guichet unique consacré à l'aide sociale et aux problèmes de logement.
- Agir contre la banalisation et le faible coût d'achat de l'alcool.

Certaines de ces propositions, au-delà d'une présentation juxtaposée, se recoupent et peuvent être rassemblées au sein d'un même projet.

\*\_\*

*Rapport conduit par Christian GAUTELLIER des CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives) et Denis ADAM de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire).*

Le rapport intégral est disponible dans les points suivants :  
Bibliothèque municipale de Saint-Pierre et de Miquelon, Centre de Documentation et d'Information du Lycée de Saint-Pierre et du Collège Saint-Christophe, à l'association IRIS et au Point-Jeunes.

Vous pouvez également le consulter sur Internet, à l'adresse suivante : [www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

Audit financé par les services suivants :

- Direction territoriale de la jeunesse et des sports - DTJS
- Direction des affaires sanitaires et sociales - DASS
- Protection judiciaire de la jeunesse - PJJ
- Délégation aux droits des femmes

## Zoom sur...

### La sécurité sanitaire des aliments à Saint-Pierre et Miquelon

Dans l'archipel, la surveillance alimentaire est assurée par la DCCRF, la DASS et les services vétérinaires. Les services vétérinaires interviennent plus particulièrement dans le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale, et ce depuis la production, ou l'entrée des produits dans l'archipel, jusqu'à la mise à disposition du consommateur final.

Les services vétérinaires sont composés d'un ingénieur de l'agriculture et de l'environnement et de trois techniciens vétérinaires. Ils sont basés au laboratoire des services vétérinaires dans le bâtiment IFREMER du quai de l'Alysse.

Saint-Pierre et Miquelon reçoit des marchandises depuis l'Europe et l'Amérique du Nord. Tous les arrivages sont contrôlés avant d'entrer dans nos îles. Les contrôles se font aux postes d'inspections aux frontières de la zone portuaire et de l'aéroport. Une vérification documentaire et visuelle est effectuée, puis un contrôle des températures pour s'assurer que la chaîne du froid a été respectée. En cas de non-conformités constatées, les marchandises concernées sont retirées du circuit de distribution et détruites.

Pour les denrées issues de la production locale, les animaux abattus font systématiquement l'objet d'une inspection aux abattoirs de Saint-Pierre et de Miquelon. Si des anomalies sont constatées, les produits reconnus impropres à la consommation humaine sont là encore saisis et détruits.

Les autres établissements intervenant dans la production et la commercialisation de denrées alimentaires (boucheries, pêcheries, pâtisseries, restaurants, traiteurs...) sont également contrôlés au moins deux fois par an. Ainsi, tous les ans en début d'année un programme de visite est mis en œuvre par les agents des services vétérinaires afin de contrôler tous les établissements de l'archipel. Les normes sanitaires qui s'appliquent pour ces établissements sont les mêmes que celles que l'on trouve en Europe.

Une des particularités des services vétérinaires à Saint-Pierre et Miquelon est de disposer d'un laboratoire d'analyse « hygiène alimentaire et eau ». Grâce à cet outil, des prélèvements sont effectués lors des inspections et des analyses permettent d'affiner le suivi des établissements. Les professionnels utilisent également le laboratoire pour effectuer des « autocontrôles » afin de valider leur processus de fabrication. Ainsi, chaque année, ce sont environ 1600 analyses qui sont réalisées sur l'eau et des produits alimentaires. La très grande majorité du coût de ces analyses est prise en charge sur des crédits publics.

Depuis 2003, les zones de production d'aquaculture des coquilles Saint-Jacques de Miquelon, ainsi que les produits issus de cette production, sont contrôlées par les services vétérinaires. Cette surveillance s'exerce sur différents domaines : la microbiologie sanitaire, la contamination chimique, le phytoplancton et les phycotoxines (toxines algales).

Les résultats des analyses sont transmis à l'Administration qui prend, si nécessaire, les décisions adéquates : arrêtés préfectoraux pour interdire le ramassage des coquillages devenus impropres à la consommation, information des conchyliculteurs et pêcheurs professionnels concernés, information du public par la préfecture.

Le but de la création de la zone d'élevage classée et surveillée est de donner aux producteurs locaux la possibilité d'exporter des coquilles sur le marché européen.

## Vie pratique...

### Peut-on circuler en dehors des routes

La vente de 4x4, de quads et autres véhicules spécialement équipés pour circuler hors piste ne cesse de croître. Or, la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique cause de nombreux dommages à l'environnement naturel.

Pour concilier protection de la nature et activités humaines, cette circulation dans les milieux naturels est réglementée depuis 1991. Leur évolution dans les milieux naturels cause des dommages irréversibles, notamment au niveau des habitats naturels, de la faune (dérangement, modification du comportement) et de la flore sauvage. Cette circulation intempestive qui érode les pistes et chemins est aussi une source de danger et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers, comme les marcheurs, cavaliers et cyclistes.



Une réglementation particulière a donc été mise en place pour concilier les différents usages de la nature.

Ainsi, les dispositions légales et réglementaires en vigueur, désormais insérées notamment aux articles L 362-1 à L 362-8 et R 362-1 à R 362-5 du code de l'environnement édictent le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules terrestres à moteur (y compris les quads) dans les espaces naturels en dehors des voies classées dans le domaine public routier et des voies privées ouvertes à la circulation publique (interdiction de la pratique du hors piste).

A Saint-Pierre et Miquelon, l'arrêté préfectoral n° 362 du 30 novembre 1988 a réglementé la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

A contrario, il est donc permis aux véhicules motorisés (automobiles, motos, quads ou autres engins tout terrain) de rouler sur tous les chemins et voies carrossables ouverts à la circulation publique.

S'agissant de la circulation des véhicules à Saint-Pierre et Miquelon, des arrêtés du conseil général et de la commune de Miquelon ont été pris pour réglementer la circulation des véhicules sur les voies classées dans le domaine public routier.

## PROMOTION

**DE** : Chantal BLASCO, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, 01/12/05 - Guy BOYETTE, contrôleur divisionnaire des TPE, 01/01/06 - Alain COMBETTE, contrôleur principal des TPE, 01/01/06 - Alain LEVEQUE, chef d'équipe d'exploitation des TPE, 01/01/06 - Jesson APESTEGUY, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Pascal BRY, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Thierry DAGUERRE, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Thierry HAMEL, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Fabrice KERHOAS, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Claude LUCAS, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Stéphane PLAA, agent d'exploitation spécialisé des TPE, 01/01/06 - Jean-Maxime VITIELLO, technicien supérieur en chef équipement, 15/04/06 - Gérard PETITJEAN, technicien supérieur en chef équipement, 15/04/06.

**GENDARMERIE** : Joël BLAMPAIN, nommé adjudant-chef le 01/09/2006 - Dominique PIGLOWSKI, nommé maréchal des logis-chef le 01/07/2006.

**STEEP** : Denise CORMIER inspectrice du travail, 09/05/06.

## ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION

**AVIATION CIVILE** : Johanne BRIAND, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne à Saint-Pierre, affectée le 4/09/06 sur le poste de chef de la circulation aérienne (antérieurement occupé par Daniel DESFORGES).

**DAF** : Francis LOUIS, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, affecté comme responsable des services vétérinaires et du laboratoire d'analyses à compter du 6 septembre 2006, précédemment en poste à la direction départementale des services vétérinaires du Haut-Rhin (68) - Paul JACCACHURY, contrôleur sanitaire, réaffecté au sein des services vétérinaires comme suite à la fin de sa période de détachement comme vice-président du conseil général - Linda TESNIERE, adjoint administratif territorial, affectée à la direction des services de l'agriculture et de la forêt, à la suite de sa mise à disposition par le conseil général.

**DE** : Guy LORENTZ, adjoint au secrétaire général, DDE de la Lozère, 01/06/06 - Emilie DE MIN, chef du groupe infrastructures, DDE du Pas-de-Calais, 01/08/06 - Martial DETCHEVERRY, Agent d'exploitation spécialisé des TPE, DDE des Landes, 01/08/06

**DPAF** : Eric ARMANT, commandant de police, SPHP, 1/09/06.

**GENDARMERIE** : - Capitaine Samuel JOGUET, arrivant de la compagnie de gendarmerie départementale de Bordeaux (33), affecté le 03/08/2006 en tant que adjoint au commandant la gendarmerie pour Saint-Pierre - Adjudant Patrice ALBERT arrivant de la section du personnel Région PACA de Marseille (13), affecté le 05/07/2006 en tant que « chef secrétaire » au commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre - Maréchal des logis-chef Hervé BORTHABURU arrivant de l'atelier auto de l'école de gendarmerie de Saint-Astier (47), affecté le 06/07/2006 en tant que « chef auto » du commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre - Maréchal des logis-chef Patrick CIRELLI arrivant du Centre Technique de la gendarmerie nationale de Rochefort (17), affecté le 06/07/2006 au service matériels du commandement de la gendarmerie de Saint-Pierre - Gendarme Fabien BERGER arrivant de la Région PACA de Marseille (13), affecté le 20/07/2006 à la brigade de Saint-Pierre - Adjudant Bertrand JACQUEMART arrivant de la brigade de recherches de Blois (41), affecté le 12/08/2006 à la brigade de recherches de Saint-Pierre.

**ÉDUCATION NATIONALE** : Christophe EVENOU, professeur de lycée professionnel génie électrique-électronique à compter du 1/09/06 - Erwan LEBVRE, certifié d'arts plastiques, à compter du 1/09/06 - Alain VIDAL, professeur des écoles spécialisé, à compter du 1/09/06 - Etienne DRIOLLET, certifié de mathématiques, à compter du 1/09/06.

**STEEP** : Arlette LABADOU, contrôleur du travail, 01/09/06, en provenance de NIMES.

## RÉUSSITE AUX CONCOURS

**AVIATION CIVILE** : Intégration de Huguette MAHE, suite à un examen professionnel, dans le corps des agents de l'administration de l'aviation civile au 1/07/06.

**ÉDUCATION NATIONALE** : Samuel DETCHEVERRY, concours externe des professeurs des écoles - Marielle DODEMAN, concours externe des professeurs des écoles - Daniel GAUTIER, concours d'ouvrier d'entretien et d'accueil - Oswen, LAFITTE, CAPES externe de mathématiques - Cynthia LEVEQUE épouse SADQI, concours externe des professeurs des écoles.

**GENDARMERIE** : Adjudant-chef François FERRANE, concours de major, déclaré admis par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale le 06 avril 2006 - Adjudant-chef Thierry BARTHEL, concours de major, déclaré admis par la direction générale de la Gendarmerie Nationale le 05 avril 2006.

## RÉINTÉGRATION

**ÉDUCATION NATIONALE** : Christine CORMIER, professeur des écoles spécialisée, à compter du 1/09/06 - Claude DETCHEVERRY-ADROGUER, Professeur des écoles, à compter du 1/09/06 -

Roger-Gabriel DETCHEVERRY, professeur des écoles stagiaire, à compter du 1/09/06.

## RECRUTEMENT

**DAF** : Sandrine VASSEUR, VCAT (volontaire civil à l'aide technique), affectée comme chargée de mission « environnement » au sein des services de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et du conservatoire du littoral.

## DÉPART PAR VOIE DE MUTATION

**DAF** : Sylvain DUFAURE, technicien supérieur des services vétérinaires, affecté à la direction départementale des services vétérinaires du Lot (46) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

**ÉDUCATION NATIONALE** : Philippe BERNARD, PLP génie mécanique option construction est muté dans l'académie de Poitiers, à compter du 1/09/06 - Clément COSTECALDE, certifié de lettres modernes est muté dans l'académie de Toulouse, à compter du 1/09/06.

**GENDARMERIE** : Capitaine Philippe RAVOYARD, affecté le 16 août 2006 en tant que commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Montreuil-Ecures (62) - Adjudante-chef Sylvie PIQUEMAL, affectée le 31 août 2006 en tant que « chef secrétaire » à la compagnie de gendarmerie départementale d'Aix en Provence (13) - Adjudant Jean-Jacques JACQUIER, affecté le 17 août 2006 à l'atelier auto du groupement de gendarmerie départementale de MELUN (77) - Adjudant Frédéric PERRIN, affecté le 20 août 2006 au service technique des systèmes d'informations et de communication du groupement de gendarmerie départementale d'Orléans (45) - Maréchal des logis-chef Christian SARRAZIN, affecté le 31 août 2006 à la brigade de gendarmerie départementale de Chatelet en Brie (77) - Gendarme Daniel LEROY, affecté le 04 septembre 2006 au service casernement du groupement de gendarmerie de Saint-Herblain (44) - Gendarme Patrick DE CIAN, affecté le 11 septembre 2006 à la brigade de gendarmerie de Bordeaux (33).

## DÉPART EN RETRAITE

**DE** : Jean-Paul MICHELIN, Technicien supérieur en chef de l'Équipement, 09/08/06.

**DPAF** : Alain SUBARROCA, commandant de police, 31/07/06.

**ÉDUCATION NATIONALE** au cours du 1<sup>er</sup> trimestre : Line BLAIN, professeur d'enseignement général de collège - Marie-Joseph CAMBRAY, professeur des écoles spécialisée - Françoise DENIS, certifiée de Mathématiques - Yvon LEBAILLY, chargé d'enseignement en éducation physique - Anne-Marie MORVAN, certifié d'arts plastiques - Josée POIRIER, professeur des écoles.

## En Bref...

### « La note de vie scolaire »

art. L. 111-1 du code de l'éducation « *La nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République...* »

L'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables constituent des enjeux majeurs pour le système éducatif.

Instituée à partir de la rentrée scolaire 2006, la **note de vie scolaire** prévue par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, s'inscrit dans cette démarche éducative qui concerne toute la scolarité en collège.

Portée trimestriellement au bulletin de chaque élève de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>, y

compris aux élèves des classes de 3<sup>e</sup> implantées en lycée professionnel, la note de vie scolaire sera également prise en compte dans l'obtention du diplôme national du brevet des collèges, dès la session 2007.

Cette mesure destinée à évaluer l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur, prend également en compte la participation de l'élève à la vie de l'établissement et aux activités qui y sont organisées. La note de vie scolaire contribue, en donnant des repères aux élèves, à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale.

### Textes de référence :

- Décret n° 2006-533 du 10/05/06 relatif à la note de vie scolaire (JO du 12/05/06)

- Arrêté du 10/05/06 relatif aux conditions d'attribution d'une note de vie scolaire (JO du 12/05/06)

- Circulaire n° 2006-105 du 23/06/2006 relative à la note de vie scolaire (BO n° 26 du 29/06/06)

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon :

Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud  
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46  
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de publication :  
Yves FAUQUEUR

Responsable de la rédaction :  
Anne-Marie BONNET  
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours  
des services déconcentrés de l'État.

Conception et Impression :  
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.